

MARCHÉ DE TRAVAUX

NATURE DE L'AFFAIRE :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX.

Maître d'Ouvrage:

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN
Représentée par M. Semir YAKOUB
33, Allée CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER

Ci-avant désigné le Maître d'ouvrage ;

ci-après désigné l'entreprise,

SARL PALMISANO
109 impasse du Bief
69480 ANSE

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

1/ NATURE DES TRAVAUX :

Le Maître d'ouvrage envisage de faire réaliser par l'entrepreneur les travaux du lot n°10 : **Faïences** tels que désignés dans les pièces de l'offre de prix, à savoir :

- ① CCTP / DQE validés par le Maître d'Ouvrage
- ② au devis de l'entreprise validé par le Maître d'Ouvrage
- ③ aux plans Architecte correspondant au projet souhaité et validé par le Maître d'ouvrage, portant les références suivantes :
 - 130_PRO2 - Plans_I
 - 131_PRO2 - Masse_B
 - 132_PRO2 - Façades et Coupes_H
 - 133_PRO2 - Etage_G
- ④ aux études techniques à charge de l'entreprise adjudicatrice du présent lot
- ⑤ au PGC du coordonnateur SPS et RICT du bureau de contrôle technique QUALICONSLT
- ⑥ aux directives du bureau de contrôle technique et du coordonnateur SPS QUALICONSLT
- ⑦ aux prescriptions des concessionnaires et de la Mairie (suivant arrêté de PC)

2/ MONTANT DU MARCHÉ :

Le montant du marché est arrêté au montant de **12 644.00 € hors taxes**, il est global et forfaitaire. Ce prix est ferme, définitif et non révisable. En aucun cas, le montant de l'offre ne sera réindexé sur une éventuelle hausse du coût des matériaux.

IMPORTANT : Montant du marché établi hors options qui pourront être définies et validées sur la base d'un avenant validé par le Maître d'Ouvrage pendant les travaux

Conditions de paiement :

Situation et facture à l'avancement des travaux par chèque ou virement à 45 jours date de facture le 10

3/ PLANNING DES TRAVAUX :

Démarrage des travaux suivant demande du Maître d'Ouvrage et planning prévisionnel : **06 octobre 2025**, fin des travaux, livraison définitive **01 septembre 2026 suivant phasage et planning ci-après.**

Le délai ci-dessus est contractuel. Si l'entrepreneur n'a pas terminé son travail dans le délai ci-dessus, sauf cas de force majeure, une pénalité de 305.00 € HT par jour calendaire de retard sera retenue d'office sur le règlement de son mémoire définitif.

Le montant global des pénalités est limité à 10% du montant du marché global.

4/ DIRECTION DES TRAVAUX :

Elle sera assurée par l'atelier d'architecture NORMANDON & JARDIN à qui le Maître d'Ouvrage a confié une mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

5/ RENDEZ-VOUS DE CHANTIER :

Les rendez-vous de chantier auront lieu les : **mercredi à 14h30 précises** et sur convocation spéciale
Présence indispensable des intervenants convoqués.

6/ SITUATION DE TRAVAUX :

L'entrepreneur établira les situations mensuelles de travaux et les transmettra **en 3 exemplaires à l'architecte au plus tard le 25 du mois**. Dans le cas contraire, elles seront alors traitées le mois suivant.

7/ VISITE DU SITE :

L'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux décrits dans son marché de travaux en tenant compte de la consistance des travaux à réaliser après visite sur site et en coordination avec tous les autres corps d'état.

8/ RETENUE DE GARANTIE :

Une retenue de garantie de **5 %** sera appliquée sur chaque situation de travaux.

Cette retenue de garantie sera libérée à l'issue de l'année de parfait achèvement des ouvrages, qui débutera à partir de la date de réception des travaux sans aucunes réserves.

Elle peut être remplacée par une **caution bancaire** du même montant ; l'entrepreneur fournira alors l'original à l'architecte, qui le remettra au Maître d'Ouvrage.

9/ COMPTE PRORATA :

Il est de 1,5% du montant HT des travaux, il sera géré par l'entreprise adjudicatrice du lot 01 : Gros œuvre

10/ AUTRES FRAIS :

IMPORTANT : Chaque corps d'état doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets, gravois et autres, pendant et après l'exécution des travaux. En cas de non-respect par l'entreprise et sur simple notification du Maître d'Œuvre, le nettoyage sera réalisé par une entreprise au choix du Maître d'Ouvrage, à charge du présent lot.

11/ DOCUMENTS ANNEXES :

L'entrepreneur devra joindre au présent marché :

- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité civile ;
- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité professionnelle ;
- le certificat de qualification professionnelle à jour ;
- la lettre d'engagement ci-jointe.

Les modalités d'application du présent marché sont définies dans les documents contractuels d'ordre général accepté sans réserve par l'entrepreneur.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage

SAS X-RAY IMMO

Représentée par **M. Semir YAKOUB**

N. M. NOVET
X-RAY IMMO
LA BATIE 33 ALLÉE DE CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER
SIRET : 921 041 364 00016

L'entreprise

SARL PALMISANO

Représentée par **M. Giacomo PALMISANO**

[Signature]
SARL PALMISANO GIACOMO
109 Impasse du Bief
69480 ANSE
Siret : 993 002 739 00027
contact@palmisano-giacomo.fr

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné *G. Palmisano*
 Entrepreneur de *carrelage*
 Représentant l'entreprise *Palmisano*
 Dont le Siège Social est à **SARL PALMISANO GIACOMO**
 109 Impasse du Bief
 69480 ANSE
 Inscrite au registre du commerce sous le numéro Siret : 393 902 739 00027
 contact@palmisano-giacomo.fr
 Titulaire des polices d'assurances responsabilités
 décennales et civiles, souscrites auprès de :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif aux travaux du lot :
Lot n°10 : Faïences

Concernant les travaux de :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX.

Me soumetts et m'engage envers :

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN Représentée par M. Semir YAKOUB
33, Allée CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER

A exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions stipulées dans les documents annexés à la présente soumission, moyennant le prix global et forfaitaire de :

Montant. HT :	12 644,00 €
TVA 20.00%	2 528,80 €
Montant TTC	15 172,80 €

Ce prix, établi sur la base des conditions économiques à la date de la présente soumission, est forfaitaire et non révisable.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre mai 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage
SAS X-RAY IMMO
 Représentée par **M. Semir YAKOUB**

N. ouc Novet

LA BATIE X-RAY IMMO
33 ALLEE DE CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER
SIRET 292 041 364 00016

L'entreprise
SARL PALMISANO
 Représentée par **M. Giacomo PALMISANO**

SARL PALMISANO GIACOMO
 109 Impasse du Bief
 69480 ANSE
 Siret : 393 902 739 00027
 contact@palmisano-giacomo.fr

Maître d'Ouvrage:

SAS X-RAY IMMO

33 allée de champrond

38330 SAINT ISMIER

Opération: Création d'un centre d'imagerie 59 Rte de BARRAUX
38530 BARRAUX

LOT n°10

Faïences

C.C.T.P. / D.P.G.F.

Contrôleur Technique

Coordonnateur SPS

01	Généralités				
01-01	Contenu du prix - Le contrôle de l'existence du trait de niveau mis en place par le lot gros oeuvre et l'obligation de s'y référer. - L'approvisionnement du chantier. - La fourniture et la pose des carrelages ou autres sols scellés ou collés. - Le coulage des joints , les coupes propres, les percements le cas échéant. - Le lavage avec tout produit adapté pour faire disparaître les traces de laitance de ciment en ayant soin de ne pas détériorer les joints. Tout joint creusé sera à refaire à charge du présent lot. - Le parachèvement du nettoyage du sol après intervention du peintre. Il est précisé que les parties métalliques seront protégées à l'vaseline lors du nettoyage à l'acide et qu'elles seront essuyées et dégraissées en fin de chantier. - Le parachèvement du nettoyage des revêtements muraux avec si nécessaire, essuyage à la peau de chamois. - Les raccords et coupes de carrelage autour des ouvrages posés sont dûs par le présent lot. Les raccords nécessaires après la pose du carrelage seront exécutés par le présent lot à charge du responsable.				
01-02	Mode de pose - L'entreprise doit demander au Maître d'Ouvrage 15 jours avant son intervention le sens de pose des carreaux. - Le présent entrepreneur devra vérifier les alignements et équerages des locaux avant de débiter la pose et avertir l'Architecte si des défauts sont constatés. Si l'entreprise n'émet pas de réserves à ce moment là, elle sera tenue pour responsable des défauts d'aspect d'alignement. - A charge du présent lot la fourniture et la pose de joints de dilatation plastique incorporés lors de la pose du revêtement, l'entrepreneur devra préciser l'emplacement de ce joint à l'Architecte pour accord de ce dernier. - Il est rappelé qu'outre les joints de dilatation du gros oeuvre, les revêtements doivent être recoupés tous les 60 m2 ou tous les 8 m dans le cas de couloirs.				
01-03	Supports - L'entreprise doit réceptionner ses supports et utiliser des systèmes de mise en oeuvre compatibles avec la qualité de ceux-ci. - En particulier les surfaces plâtrées en murs seront contrôlées avant pose. - Si l'entreprise n'a pas émis de réserve sur les supports elle sera tenue pour responsable des désordres dûs à la qualité de ceux-ci ormis en cas de fissuration de ces supports. - Support dalle béton brute				
01-04	Présentation des offres 1- Les entreprises devront obligatoirement répondre au programme de base tel que défini dans le dossier. 2- Les plans seront étudiés pour estimer les difficultés d'exécution et prévoir tous les travaux nécessaires à l'exécution des ouvrages.				
01-05	DTU référence *.52.1 Revêtements de sol scellés. *.55 Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitations, bureaux et établissements d'enseignement.				

Affaire : 21 14 - Centre Imagerie Medicale BARRAUX

Lot n° 10 Faïences

01-06	Réception des supports L'entrepreneur devra réceptionner les surfaces avant la pose de tout matériau. Faute par lui d'avoir formulé des réserves sur la qualité des supports en temps utile, le présent lot sera tenu pour responsable des défauts. Les colles employées devront être agréées par le fabricant de revêtement. Supports béton							
01-07	Qualité des matériaux . L'entreprise devra obligatoirement remettre une offre conforme au présent descriptif. . Elle devra préciser dans sa proposition la classification UPEC et le coefficient de glissance des matériaux employés et le cas échéant faire des réserves sur l'emploi de matériaux prévus qui seraient inadaptés à l'usage prévu. Des échantillons seront proposés en temps utile au Maître d'Ouvrage pour que les coloris soient choisis assez tôt pour ne pas retarder la livraison.							
01-08	Contenu dans les prix L'approvisionnement sur le chantier. La réception des supports. Le ragréage de sols. La fourniture, la pose et le collage des revêtements. Les coupes et percements nécessaires. Le coulage des joints . La fourniture et pose de seuils en limite entre sols nature différente. . Le nettoyage des traces de colle et le cas échéant le coût des réfections de peinture dues à l'intervention du présent lot. Le contrôle de l'existence du trait de niveau mis en place par le lot gros oeuvre et l'obligation de s'y référer. . Le lavage avec tout produit adapté pour faire disparaître les traces de laitance de ciment en ayant soin de ne pas détériorer les joints. Tout joint creusé sera à refaire à charge du présent lot. . Le parachèvement du nettoyage du sol après intervention du peintre. Il est précisé que les parties métalliques seront protégées à la vaseline lors du nettoyage à l'acide et qu'elles seront essuyées et dégraissées en fin de chantier. . Le parachèvement du nettoyage des revêtements muraux avec si nécessaire, essuyage à la peau de chamois. . Les raccords et coupes de carrelage autour des ouvrages posés sont dûs par le présent lot. Les raccords nécessaires après la pose du carrelage seront exécutés par le présent lot à charge du responsable. L'entreprise du présent lot aura à sa charge : L'évacuation des gravoits en décharge publique. Le nettoyage en continu de la zone de travail. En cas d'insuffisance ou de défaillance, ce nettoyage sera réalisé sur simple constat du Maître d'Ouvrage par une Entreprise au choix du Maître d'Ouvrage, à la charge du présent lot.							
Total du Chapitre H.T.: Généralités								

02	Revêtements muraux				
02-01	Etanchéité Type SEL SIKALASTIK 850 W ou techniquement équivalent, en 2 couches croisées compris solins et points singuliers (relevés, angles, siphons, passage des tuyauteries, fissures, joints, seuils...) Par incorporation d'une trame SIKARMATURE dans la première couche Consommation 2.2 kg/m ² en 2 couches en sol et 0.8 kg/m ² en 2 couches en murs Mise en oeuvre suivant prescriptions fournisseur Hauteur minimum 2.00 ml Localisation: Locaux sanitaires accessibles au public et derrière le vidoir du local ménage				
	Etanchéité	M2	109,00	30.00	3270.00
02-02	Revêtements faïences Fourniture et pose faïences murales de couleur Type :Grès émaillé Dimensions : 20 x 50 cm finition blanc brillant Pose : Collage avec colle sans solvant type Propilate de Parexdenko et baguettes d'arrêt Localisation: Sanitaires, local ménage et cabines hauteur 1.80 ml et crédences manip et douches toute hauteur				
	Faïences 20 x 50 blanc brillant	M2	109,00	86.00	9374.00
	Total du Chapitre H.T.: Revêtements muraux				12644.00
	Total du Lot H.T. :				12644.00
	Montant T.V.A. à 20 % :				2528.80
	Total du Lot T.T.C. :				15172.80€
	SARL PALMISANO GIACOMO 109 impasse du Bief 69480 ANSE Siret 39390273900027				

Affaire : 21 14 - Centre Imagerie Medicale BARRAUX

Lot n° 10 Faïences

			Montant €
Chapitre :	01	Généralités	
Chapitre :	02	Revêtements muraux	<u>12644.00</u>
Lot :	10	Faïences	2528.80
Montant T.V.A. à 20 % :			<u>15172.80€</u>
Total du Lot T.T.C. :			

SARL PALMISANO GIACOMO
109 impasse du Bief
69480 ANSE
Siret 39390273900027

Récapitulation T.C.E

	Montant (t.v.a. 20%)
Lot : 10 Faïences	12644.00
Total Général :	
Montant T.V.A :	2528.80
Total Général T.T.C. :	15172.80€

SARL PALMISANO GIACOMO
109 impasse du Bief
69480 ANSE
Siret 39390273900027

04/08/2025



SOMMAIRE

10	Faïences	p
01	Généralités	p
	01-01 Contenu du prix	p
	01-02 Mode de pose	p
	01-03 Supports	p
	01-04 Présentation des offres	p
	01-05 DTU référence	p
	01-06 Réception des supports	p
	01-07 Qualité des matériaux	p
	01-08 Contenu dans les prix	p
02	Revêtements muraux	p
	02-01 Etanchéité	p
	02-02 Revêtements faïences	p
	Recapitulation du Lot	p
	Recapitulation Tout Corps d'Etat	p

